



Mon syndic me harcèle et ne veut pas me recevoir

Par **Mitchell**, le **23/02/2011** à **23:24**

Propriétaire dans une résidence de villas, régie par une copropriété horizontale, je suis élu depuis 20 ans sans discontinuer au Conseil syndical. J'ai de vastes connaissances en Droit de la Copropriété et je me suis toujours bien entendu avec le syndic précédent.

Suite à la vente du cabinet de gestion, nous avons hérité d'un individu douteux, avec qui j'ai eu assez vite des dissensions:

- Fausses factures faites main dans la comptabilité
- Faux et usage de faux pour déclarer des sinistres
- Sème la discorde dans le Conseil syndical avec des ragots sur ma personne
- Envoie des lettres aux copropriétaires pour faire de la médisance sur mon compte.
- Etc., Etc.

J'ai des preuves écrites sur tous ces actes. Quel genre d'action je peux faire pour éviter que cela continue?

Par **bossa972**, le **13/05/2011** à **18:10**

Bjr,

Virer ce syndic dès la prochaine AG ..

Bon courage car vous n'êtes pas sans savoir qu'il va falloir retrousser les manches pour expliquer, convaincre et partir au combat en réunissant une majorité de copro .

Car si ce syndic est douteux il va s'accrocher ...

Je parle d'expérience !!

Je vous conseille un très bon forum sur la copro "universimmo.com"
ou leurs articles conseils vous seront utiles.

Par **Domil**, le **13/05/2011** à **18:36**

Si vous avez des preuves, que la copropriété porte plainte